

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 17
Présents : 9
Procurations : 2

Accusé de réception en préfecture
001-210101531-20240604-2024-06-04-043-DE
Date de télétransmission : 06/06/2024
Date de réception préfecture : 06/06/2024

L'an deux mille vingt quatre
Le 4 juin

Le Conseil Municipal de la Commune d'Echenevex régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle PASSUELLO, Maire d'Echenevex.

Date de la convocation : 30 mai 2024

Objet :

Dépôt de demande de subvention pour la rénovation du complexe de la Chenaille

Présents : Mme Isabelle PASSUELLO, Mme Catherine BOISSIN, M. Jean-Pierre TROUILLOUD, Mme Marie-Laure BERTRAND, Mme Amélie VAN ETTINGER, Mme Leila SMITH, Mme Jocelyne SCHWALLER, M. Bernd BECK, M. Pascal BRUN

Excusés : Mme Emilie VINCENT donne pouvoir à Mme Marie-Laure BERTRAND, M. Guillaume PEREZ donne pouvoir à M. Jean-Pierre TROUILLOUD, M. Pierre REBEIX, Mme Anneke VAN DER VOSSEN, Mme Sylvie PADLEWSKI, M. Stephane BOCKEN

Absents : M. Nicolas GRES, Mme Aurélie VUILLERMOZ

Secrétaire : Mme Leila SMITH

Mme le Maire EXPOSE au Conseil Municipal que,

La Commune d'Echenevex dispose d'un équipement public constitué de plusieurs salles ; le complexe de la Chenaille qui a été rétrocédé à la commune par l'Etat, et utilisé précédemment par le CERN (Organisation Européenne pour la recherche nucléaire), en novembre 2023.

Il est rappelé que la commune s'est engagée à réaliser le projet qui a pour objectifs principaux :

- De réduire la consommation énergétique d'au moins 40 % et de ce fait diminuer le montant des factures de fluides,
- La mise en conformité en termes d'accessibilité PMR et de sécurité incendie,
- Des travaux de remise en état, de réparation et d'embellissement.

Le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un estimatif au stade études préalables à 1 360 000 € HT de travaux et à un montant global d'opération à 1 709 305,00 € HT.

Afin de préserver son budget, la commune fera appel à un accompagnement financier des différents partenaires pouvant appuyer ce type de projet d'aménagement.

A titre indicatif, ce projet est éligible à des aides :

- Départementales de contractualisation avec les communes en tant qu'investissement structurant et au titre de la transition écologique,
- Etat au titre de la dotation d'équipements des territoires (DETR) et du fonds vert,
- EPCI avec le fonds de concours,
- De la région Aura

Le plan de financement déposé à l'appui de cette demande est donc le suivant :

Plan de Financement prévisionnel - ECHENEVEX Complexe CHENAILLE

| DEPENSES | | RECETTES | | | | |
|--|-----------------------|--|--|--|---------|-----------------------|
| Types de dépenses | Montants HT | Financiers | Éligibilité | Plafond | Taux | Montant de subvention |
| | | DETR | | | 8,78% | 150 000,00 € |
| Travaux réhabilitation | 910 000,00 € | CD 01 - Investissements structuraux | Aménagement extérieur, travaux de construction, de rénovation (dont démolition et études) Taux variable selon montant du projet + Frais annexes | Projet < 400 000 € De 10 000 € à 100 000 € HT (30%) Puis de 100 001 € à 399 999 € HT (15%) Projet > 400 000€ (15%) Plafond 150 000 € | 8,78% | 150 000,00 € |
| | | EPCI | Fonds de concours | | 9,36% | 160 000,00 € |
| Frais annexes éligibles | 129 343,00 € | Région | Contrat Région / Bonus ruralité Taux moyen de subvention 15 % + Frais annexes | Dépenses entre 7 000 € et 250 000 € Subvention entre 2 500 € et 100 000 € | 11,70% | 200 000,00 € |
| Travaux de rénovation énergétique | 450 000,00 € | CD 01 transition écologique | Travaux de réhabilitation thermique, économies d'énergie, utilisation d'énergies renouvelables + Frais annexes | 20 % dans la limite de 300 000 € | 6,01% | 102 792,40 € |
| Frais annexes éligibles | 63 962,00 € | Fonds vert | Travaux de rénovations thermiques et énergétiques des bâtiments publics Le taux d'aide est variable en fonction de la nature des travaux + Frais annexes | Respect du plafond 80 % d'aide publique | 6,01% | 102 792,40 € |
| Frais annexes non éligibles | 156 000,00 € | | | | 50,64% | 100 584,80 € |
| TOTAL HT | 1 709 305,00 € | | TOTAL | | 100,00% | 1 709 305,00 € |
| | | | Sous-total subventions publiques | | | |
| | | | Autofinancement | | | |

Accusé de réception en préfecture
001-210101531-20240604-2024-06-00043-D
Date de télétransmission : 06/06/2024
Date de réception préfecture : 06/06/2024

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte l'opération, son plan de financement prévisionnel et ses modalités de financement ;

AUTORISE Mme le maire à effectuer des demandes de subventions ;

S'ENGAGE Mme le Maire à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

AUTORISE Mme le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Echenevex, les jour, mois et an que dessus.

Isabelle PASSUELLO
Maire d'Echenevex,

